

## La paracha de Emor

Nous savons tous que le terme « פני » apparaît de très nombreuses fois dans la Torah, cependant le Hida nous explique dans son fameux livre « Sim'hat Haréguel » que dans 3 verset du Tana'h qui n'ont apparemment aucun lien ensemble, le mot « פני » nous apprend allusivement une notion nous permettant de jeter un pont entre ces 3 versets.

Voici ces 3 versets :

1-(Bereshit 19-2) : « לא פני ברחוב נלין ». Les 2 anges arrivant à Sodome dirent à Loth qui cherchait à les inviter chez lui : « non, nous passerons plutôt la nuit dans la rue ! »

2-(Vayikra:23-43) : « פני בסכות הושבתי את בני ישראל » « Que c'est dans des soucot que j'ai fait résider les enfants d'Israël ».

3-(Michlei 6-23) : « פני נר מצוה ותורה אור » « Car la mitsva est un luminaire et la Torah en est sa lumière »

Il existe 3 choses qui sont כשרים (permis) lorsqu'ils s'inscrivent à une hauteur se situant (par rapport au sol) entre 10 Tefa'him (environ 10 cm) et 20 Amot (environ 10 m).

Avant de les citer, on peut remarquer que ces 2 mesures (10 Tefa'him et 20 Amot) sont allusionnées dans le mot « פני » constitué de la lettre כ dont la valeur numérique est 20 et de la lettre י dont la valeur numérique est 10.

Reste maintenant à découvrir les 3 choses devant impérativement s'inscrire entre ces 2 dimensions précitées (allusionnés par le mot « פני »)

a - Nos sages ont exigé de placer à l'entrée d'une impasse débouchant sur un domaine public, une poutre devant impérativement être à une hauteur comprise entre 10 Tefa'him (par rapport au sol de la rue) et 20 Amot maximum; et cela à fin de pouvoir déplacer un objet (bien sûr non mouqsé) dans cette impasse.

b - Nos sages ont exigé que les lumières de Hanouka puissent également s'inscrire entre ces 2 mesures précitées afin de publier le plus visiblement possible le miracle de Hanouka.

c- Enfin, la hauteur d'une Souca doit aussi se situer entre 10 Tefa'him et 20 Amot afin de sentir qu'on demeure véritablement sous le toit de la Souca (se rappelant par la même d'Hachen nous ayant abrité sous « les ails de sa chékhina incarnées dans les colonnes de nuées).

Ainsi, l'allusion que contient le terme « פני » (10 Tefa'him et 20 Amot) constitue donc bien le lien entre nos 3 versets précités et nous apprend que 3 Mitzvot (impasse, miracle de 'Hanouka, Souca) nécessitent d'être inscrites entre ces 2 mesures (10 Tefa'him et 20 Amot) pour être validées.